M. Blais: Arrivez à la conclusion!

M. Ouellet: Répondez à la question!

M. Broadbent: Compte tenu des documents que j'ai fournis, je trouve sa question plutôt désolante, et je dirais même navrante.

Des voix: Oh, oh!

M. Blais: C'est cela! C'est précisément cela! Comment peuton parler de traitement de faveur?

M. Broadbent: C'est fichu pour vous, mon vieux! Plus moyen de vous en sortir!

M. Ouellet: Vous êtes fichtrement malhonnête, voilà ce que vous êtes!

M. Dingwall: Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Le député d'Oshawa affirme qu'on aurait manqué de sens moral; pourtant lorsqu'on lui demande d'expliquer le manque d'intégrité dont il accuse un autre député, il est incapable de prouver le traitement de faveur qu'il nous reproche. De quelle nature serait donc ce traitement de faveur?

Des voix: Bravo!

M. Dingwall: Monsieur le Président, encore une fois, je prie le député d'Oshawa de nous dire clairement, en quelques mots ou quelques phrases, en quoi il y aurait eu un traitement de faveur. Puisque la question le préoccupe à ce point, aurait-il l'obligeance de nous dire ce qu'il entend au juste par traitement de faveur?

Des voix: Dites-le nous!

M. Broadbent: Monsieur le Président, le député qui m'interroge ne pouvait évidemment pas . . .

M. Chrétien: Où est votre . . .

M. Broadbent: Taisez-vous, là-bas! Écoutez la réponse. Au départ, le député n'a pu comprendre mon discours. Je vais donc tâcher de lui répondre en deux ou trois phrases. Selon les directives établies par son premier ministre, un ancien ministre ne peut traiter ou négocier de quelque façon que ce soit avec son ancien ministère, ou s'adresser à ce dernier pour obtenir des avantages personnels.

M. Ouellet: Ce n'est pas vrai!

M. Broadbent: M. Gillespie l'a pourtant fait. Il a eu tort. Les mêmes directives, en ce qui concerne les ministres actuels cette fois . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: C'est faux! Vous avez mal lu les directives.

M. Broadbent: Monsieur le Président, les députés d'en face sont tellement obnubilés par leur propre propagande, qu'ils ne tiennent même pas à entendre les réponses aux questions qu'ils posent. Je leur répondrai lorsqu'ils se tairont.

M. Ouellet: Nous réclamons la vérité!

M. Broadbent: Je vous remercie.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour répondre aux graves Les subsides

accusations concernant un accord conjoint conclu entre les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Canada et un consortium, en vue de financer une étude de faisabilité relative à un projet de liquéfaction du charbon à Cap-Breton. Cette décision a été prise à l'époque où j'étais ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Comme les députés le savent, les questions qu'ils posent aux ministres ne peuvent porter que sur leur portefeuille actuel et je n'ai donc pas pu répondre jusqu'à présent. Les députés d'en face m'ont intenté un véritable procès. Pendant toute la semaine dernière, je les ai écoutés lancer des accusations et faire des insinuations au sujet de ma réputation et de ma conduite. C'est pourquoi, dès le retour du premier ministre (M. Trudeau), mardi dernier, je l'ai informé de mon intention de répondre pour me défendre dès que j'en aurais l'occasion.

Je suis heureux de pouvoir le faire aujourd'hui et surtout de dire à tous les députés à quel point je regrette, à cause de ma mauvaise mémoire et pour avoir été mal informé, d'avoir permis par inadvertance à certains de mes collègues de faire des déclarations trompeuses à la Chambre la semaine dernière. Le premier ministre en a d'ailleurs parlé hier.

Tous les députés savent le respect que j'ai pour la Chambre des communes et l'honneur que j'éprouve à en faire partie. L'intérêt public est protégé par un Parlement libre qui reflète une diversité d'opinions dont les députés sont intimement convaincus et qu'ils expriment en termes non voilés. Les candidats à une charge publique renoncent au droit à la vie privée et acceptent les tensions que représente l'examen continuel de leur rendement de la part du public. Malgré tout, il ne manque pas de candidats désireux d'assumer les responsabilités de la vie publique.

Depuis plus d'une dizaine d'années, j'ai l'honneur de servir notre pays en tant que député, membre du cabinet et Conseiller privé auprès de Sa Majesté. J'aime les débats parfois virulents qui se déroulent à la Chambre, la contestation et les divergences d'opinion. Toutefois, je ne me suis jamais abaissé à mettre en doute l'intégrité personnelle d'hommes et de femmes publics, ni à ternir leur réputation.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Une réputation d'honnêteté est un atout précieux, gagné et acquis petit à petit avec le temps. Je ne suis pas disposé à laisser détruire la mienne parce qu'on me soupçonne sans preuves d'avoir mal agi.

• (1140)

Ce n'est pas simplement la réputation de certaines personnes qui est en jeu, c'est aussi le respect que les Canadiens ont pour leurs institutions publiques et pour le gouvernement de notre pays, que nous sommes fiers de représenter. Et surtout, il ne doit subsister aucun doute quant à l'intégrité du ministre des Finances. Rien ne doit porter les gens à croire que les décisionnaires, dans le secteur public, agissent dans le but de réaliser un gain personnel ou d'accorder des faveurs spéciales.